

LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidati	N d.
Ex.21110-1	Andalousite, sillimanite, bruts ou calcinés, mais non autrement transformés que moulus	17½ p.c. (En fr.)	En fr.	2.
21115-1	Mullite, non autrement transformée que moulue	17½ p.c. (En fr.)	En fr.	2.
21630-1	Composés ou feuilles dont le principal élément organique est la laque, importés pour servir exclusivement à la fabrication de disques pour phonographes	17½ p.c. (5 p.c.)	10.2 p.c.	2.
21950-1	Produits chimiques, excepté les antibiotiques, d'une espèce non produite au Canada, sans mélange ou mélangés seulement avec un véhicule ou un diluant nécessaire, devant servir à la fabrication d'aliments pour les animaux ou volailles	† En fr.	En fr.	2.
22001-1	Toutes préparations médicinales et pharmaceutiques, composées de plus d'une substance, même contenant de l'alcool, y compris les médicaments brevetés, spécialités pharmaceutiques, teintures, pilules, poudres, tablettes, trochisques, pastilles, capsules remplies, sirops, cordiaux, amers, anodins, toniques, emplâtres, liniments, pommades, onguents, pâtes, gouttes, eaux, essences et huiles Tout article compris dans le présent numéro et renfermant plus de quarante pour cent d'esprit-preuve sera soumis au droit de par gallon et	15 p.c. (10 p.c.) \$1.50 15 p.c.	9.2 p.c. \$1.50 9.2 p.c.	2. 2.
22001-2	Sulfaméthylthiadiazole en tablettes	12½ p.c. (10 p.c.)	8 p.c.	2.
22001-3	Émulsion d'huile de soya fractionnée pour administration parentérale dans les traitements thérapeutiques; matières composantes et articles employés pour faire ces préparations	15 p.c. (10 p.c.)	En fr.	2.
22003-1	Produits pharmaceutiques, n.d.	15 p.c. (10 p.c.)	9.2 p.c.	2.
22010-1	Mélanges d'acides aminés ou mélanges d'acides aminés et d'hydrolysats de protéines, avec ou sans addition de minéraux, de vitamines, de graisses ou (con.)			2.

† Taux de base non-consolidé sous le GATT.